

Dossier suivi par :
Catherine TIESSE
catherine.tiesse@ac-amiens.fr
03 22 82 69 73

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 13 octobre 2025

Le recteur de l'académie d'Amiens
à

Messieurs les Directeurs académiques des services de l'éducation nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement (EPLE)
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les IA-IPR et IEN ET-EG

Objet : Affectation sur poste adapté des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues rentrée 2026 (2nd degré)

Références : Articles R.911-19 à R.911-30 du code de l'éducation.

Le code de l'éducation prévoit la possibilité pour certains personnels de solliciter un poste adapté au titre de la prochaine rentrée scolaire. Il s'agit d'un important dispositif dans le cadre de l'accompagnement individualisé des enseignants.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès de l'ensemble des personnels de votre établissement, **notamment à ceux confrontés à une rupture professionnelle pour raisons de santé**.

Les personnels du second degré exerçant actuellement sur un poste adapté en sont directement avisés par la direction des ressources humaines. Les personnels du premier degré sont avisés par leur DSDEN de rattachement.

I. **Principes du dispositif**

L'affectation sur poste adapté correspond à l'exercice d'une **activité professionnelle**. Elle offre la possibilité au personnel, dont l'état de santé ne lui permet pas d'occuper son emploi actuel, de se préparer à une réintroduction progressive sur ses fonctions d'origine ou à l'exercice d'un nouveau métier (annexe 3).

L'entrée dans le dispositif s'effectue sur des critères médicaux, mis en relation avec des difficultés à exercer les fonctions actuelles, **sous réserve que l'état de santé soit considéré comme stabilisé**. En effet, l'agent doit pouvoir assumer, éventuellement à un rythme adapté, le temps de travail correspondant à ses nouvelles activités.

L'affectation sur poste adapté constitue une situation administrative pouvant conduire à une affectation sur :

- un poste adapté de courte durée (PACD), prononcée pour la durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, sur tout poste au sein de l'Education nationale, ou dans une autre administration de la fonction publique **si un recrutement est possible** ;
- un poste adapté de longue durée (PALD), à l'issue des trois ans de PACD, prononcée pour la durée reconductible de quatre ans au sein des services et établissements relevant de l'Education nationale ou auprès du CNED.

Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires mais continuent à relever de l'autorité administrative qui a prononcé leur affectation. Ils peuvent éventuellement bénéficier d'un aménagement du poste de travail ainsi que d'un allègement horaire.

Le service ou l'établissement qui accueille une personne affectée sur un poste adapté doit être précisément informé des objectifs de ce dispositif en faveur des personnels. L'agent est accueilli et accompagné lors de sa prise de poste, un cadre de travail précis lui est confié et il est suivi par un responsable du service ou de l'organisme d'accueil. Il s'agit d'éviter l'isolement professionnel de la personne.

II. Constitution et envoi des dossiers

Les personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues qui souhaitent entrer dans le dispositif postes adaptés doivent réaliser les démarches suivantes **avant le mercredi 3 décembre 2025** :

1) **Adresser un certificat médical** (de moins de 2 mois) **au médecin du travail du département dans lequel ils sont affectés** : spécifiant de manière détaillée la nature de l'affection et les difficultés ou incapacités que celle-ci entraîne dans l'exercice de leurs fonctions. **Solliciter un RDV auprès du secrétariat du médecin du travail**.

2) **Constituer un dossier visé par leur chef d'établissement** et l'envoyer (par leurs soins ou par leur établissement) à Madame Catherine TIESSE (mail : catherine.tiesse@ac-amiens.fr) et au médecin du travail :

- l'imprimé « candidature à une première affectation sur poste adapté » ;
- un courrier qui présente leur projet professionnel, tendant à préparer le retour devant les élèves ou une réorientation professionnelle ;
- une copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (ou toute autre pièce justificative) s'ils sont reconnus travailleur handicapé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées,

Afin de favoriser la procédure d'instruction individuelle, il convient de **respecter le délai du mercredi 3 décembre 2025**.

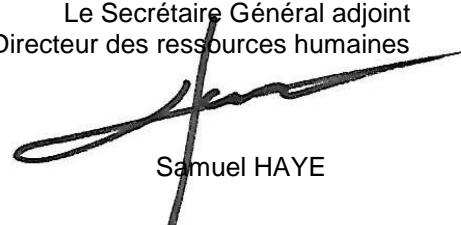
Je vous invite à lire l'annexe 3 qui donne des précisions importantes sur le dispositif, sur le calendrier et sur les personnes « ressources » en matière de postes adaptés.

L'examen des candidatures à une affectation sur poste adapté sera effectué en **mars 2026**.

La présente circulaire est consultable et téléchargeable sur le site intranet de l'académie d'Amiens, à l'adresse suivante : <https://intranet.ac-amiens.fr> - Rubrique [Vie professionnelle](#) > [Accompagnement des personnels](#) > Affectation sur poste adapté de courte ou de longue durée.

La direction des ressources humaines, les médecins du travail et les assistant(e)s de service social en faveur des personnels se tiennent à l'entièvre disposition des personnels intéressés par le dispositif pour leur communiquer tout renseignement complémentaire utile.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général adjoint
Directeur des ressources humaines



Samuel HAYE

Coordonnées des médecins du travail :

AISNE	OISE	SOMME
<p>Dr Monique VILLETTE DSDEN de l'Aisne Cité administrative – porte 427 02018 LAON cedex Mail : medecin.travail02@ac-amiens.fr</p>	<p>Dr Pascal QUENOT DSDEN de l'Oise 22 rue Victor Hugo 60025 BEAUVAIS cedex Mail : medecin.travail60@ac-amiens.fr</p>	<p>Dr Véronique PODVIN DSDEN de la Somme Cité administrative – C119 75 rue de la Vallée 80011 AMIENS cedex1 Mail : medecin.travail80@ac-amiens.fr</p>

**CANDIDATURE A UNE PREMIERE AFFECTATION
SUR POSTE ADAPTE SECOND DEGRE
RENTREE SCOLAIRE 2026**

Madame Monsieur

NOM Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

 :  :

 ACADEMIQUE :

Corps/Grade : Discipline/Fonction :

Etablissement :

Avez-vous déjà bénéficié d'une affectation sur poste adapté ? oui non

Dates et lieu(x) :

PARALLELEMENT A CETTE CANDIDATURE, PRÉSENTEZ-VOUS UNE DEMANDE... ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> de mutation inter et/ou intra-académique | <input type="checkbox"/> de temps partiel - quotité : % |
| <input type="checkbox"/> de congé de formation professionnelle | <input type="checkbox"/> de retraite |
| <input type="checkbox"/> de reconversion/adaptation (dispositif OPERA) | <input type="checkbox"/> d'aménagement du poste de travail actuel |
| <input type="checkbox"/> de changement de fonctions | <input type="checkbox"/> d'allègement de service |
| <input type="checkbox"/> de détachement | <input type="checkbox"/> autre : |

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES EVENTUELS

OBLIGATOIRE (*excepté pour les personnes en CLD*)

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT/DE SERVICE, dans lequel l'agent est actuellement affecté, motivé et à porter à la connaissance de l'intéressé(e) :

Fait à , le

Signature

DOSSIER DE CANDIDATURE à envoyer avant le mercredi 3 décembre 2025

- au médecin du travail de votre département⁽²⁾ :
 - un **certificat médical récent** (de moins de 2 mois) explicitant les difficultés médicales.
- à Madame Catherine TIESSE⁽¹⁾ et au médecin du travail de votre département⁽²⁾ :
 - ce **formulaire** visé par le chef d'établissement (excepté pour les personnes en CLD) et signé par vos soins
 - un **courrier** exposant succinctement vos motivations pour une entrée en poste adapté (cf. annexe 2)
 - pour les personnels concernés, une **copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** ou de la **notification du bénéfice de l'obligation d'emploi** délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Fait à , le

Signature

⁽¹⁾ Madame Catherine TIESSE, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines et en charge des postes adaptés

Mail : catherine.tiesse@ac-amiens.fr Tél. : 03 22 82 69 73

⁽²⁾ Coordonnées des médecins du travail :

AISNE	OISE	SOMME
<p>Dr Monique VILLETTE DSDEN de l'Aisne Cité administrative – porte 427 02018 LAON cedex Mail : medecin.travail02@ac-amiens.fr Tél : 03 23 26 20 67</p>	<p>Dr Pascal QUENOT DSDEN de l'Oise 22 rue Victor Hugo 60025 BEAUVAIIS cedex Mail : medecin.travail60@ac-amiens.fr Tél : 03 44 06 45 86</p>	<p>Dr Véronique PODVIN DSDEN de la Somme Cité administrative – C119 75 rue de la Vallée 80011 AMIENS cedex1 Mail : medecin.travail80@ac-amiens.fr Tél : 03 22 82 37 56</p>

COURRIER DE CANDIDATURE

**A l'aide des questions ci-dessous, essayez de déterminer,
le plus clairement possible,
l'objectif de votre affectation sur poste adapté.**

Dans votre courrier de candidature, vous allez être invité(e) à préciser votre projet professionnel :

- ✓ Le retour aux fonctions identiques à celles précédemment occupées.
- ✓ La préparation d'une réorientation professionnelle.

Voici quelques pistes de réflexion pour vous aider à la rédaction de votre courrier.

⇒ **Votre projet professionnel est :**

1- le retour aux fonctions identiques à celles précédemment occupées.

Envisagez-vous...

- une affectation sur votre lieu d'exercice précédent ?
- une affectation dans un autre établissement scolaire ? (école, collège, lycée général, lycée professionnel)
- d'effectuer du soutien à de petits groupes d'élèves, dans votre discipline, par exemple ?
- de suivre des modules d'actualisation de vos connaissances pédagogiques ?
- une affectation au CNED, pour corriger des **copies numériques** depuis votre domicile (35 heures par semaine) ?

2- la préparation d'une réorientation professionnelle.

Il s'agit de la mise en mouvement vers une nouvelle profession :

- en s'appuyant sur des compétences existantes et
 - en se donnant comme objectif d'acquérir et de développer de nouvelles compétences qui permettront de maîtriser les activités liées au métier envisagé.
- Quelles sont les activités que vous ne souhaitez plus (ou pas) exercer ?

Envisagez-vous...

- de passer un concours ? Si oui, préciser lequel.
- de rester fonctionnaire ? Dans l'Education nationale ? Dans la fonction publique d'Etat ?
- une affectation dans un établissement scolaire sur d'autres fonctions ?
- d'exercer des fonctions administratives ? (Veuillez contacter Madame TIESSE pour avoir des précisions)
- une mise à disposition auprès d'une structure hors Education nationale ?
- de suivre une formation ? Laquelle ?
- de vous inscrire à des formations du plan académique/départemental de formation ? Dans quel but ?

IMPORTANT

Votre projet d'évolution professionnelle et sa faisabilité sont à évoquer avec Madame Catherine TIESSE, correspondante RH des dispositifs d'accompagnement médical

mail : catherine.tiesse@ac-amiens.fr – tél : 03 22 82 69 73

Votre projet sera construit, au fur et à mesure des entretiens.

⇒ **Dans quelle zone géographique souhaiteriez-vous être affecté(e) ?**

L'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE

- Vous êtes : ♦ **enseignant titulaire** du premier ou second degré public, **CPE ou psychologue de l'Education nationale**
 - ♦ en activité ou en congé de maladie, en disponibilité d'office pour raisons de santé, en accident de service.
- Votre **état de santé** ne vous permet plus actuellement d'enseigner en classe ou d'exercer vos fonctions.
- Cependant, vous souhaitez reprendre ou conserver une **activité professionnelle**.

*L'éducation nationale vous propose une **affectation sur un poste adapté**.*

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Peuvent bénéficier d'un poste adapté les enseignants, les personnels d'éducation et psychologues de l'Education nationale dont l'état de santé ne permet plus d'exercer les fonctions d'origine.

L'entrée dans le dispositif se fait sur des **critères médicaux**, mis en rapport avec des difficultés à exercer les fonctions d'origine, mais elle **ne peut s'effectuer que lorsque l'état de santé est considéré comme stabilisé**. En effet, l'agent doit pouvoir assumer le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

QUELS SONT LES TYPES DE POSTES ADAPTES ?

Selon l'état de santé de l'agent, le poste adapté conduira à une affectation :

- soit sur un **poste adapté de courte durée (PACD)**, pour la durée d'un an, renouvelable deux fois.
- soit sur un **poste adapté de longue durée (PALD) à l'issue des trois ans de PACD**, pour la durée de quatre ans reconductible, au CNED ou au sein d'une autre structure d'accueil.

QUELLE EST LA SITUATION ADMINISTRATIVE SUR POSTE ADAPTE ?

- **Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires.**
- Ce sont des personnels nommés **en renfort** dans les structures d'accueil. Ils ne sont pas placés en pleine responsabilité et interviennent en surnombre au sein d'une équipe existante.
- L'horaire effectué doit être le plus proche possible de l'horaire réglementaire de la fonction occupée. Un allègement horaire pour raisons de santé peut être octroyé, sur avis du médecin du travail.

QUELLES SONT LES FONCTIONS POSSIBLES SUR POSTE ADAPTE ?

- **Fonctions pédagogiques** : soutien à de petits groupes d'élèves, expérimentation des fonctions de professeur certifié de documentation (si préparation et inscription au concours, mobilité géographique requise), corrections de **copies essentiellement numériques** pour le CNED (35 heures par semaine) ...
- **Fonctions de vie scolaire** : CPE
- **Fonctions administratives** : Veuillez contacter Madame TIESSE en charge des postes adaptés pour des précisions. Tél : 03 22 82 69 73
- **Autres fonctions au sein de la fonction publique** en lien avec le projet professionnel de l'agent **si un recrutement est possible**.

COMMENT VALORISER SON AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE ?

L'affectation sur poste adapté est une **période transitoire** dans la carrière, voire un « tremplin » pour reprendre une activité. Il convient donc de tout mettre en œuvre, afin de préparer soit le retour aux fonctions d'origine, soit une réorientation professionnelle.

La période sur poste adapté doit permettre progressivement :

- de retrouver la capacité d'exercer les fonctions initiales, acquérir de nouvelles compétences, préparer des concours, ...
- d'échanger avec les médecins du travail, les assistantes et assistants de service social des personnels et la correspondante RH, sur le suivi du projet professionnel.

QUE FAIRE A LA SORTIE DU DISPOSITIF ?

Plusieurs possibilités peuvent se présenter :

- le retour aux fonctions d'origine
- le détachement
- le congé de formation professionnelle
- le congé de longue maladie/durée
- la disponibilité
- la retraite.

TEXTES DE REFERENCE

- Articles R.911-19 à R.911-30 du code de l'éducation
- Circulaire n°2007-106 du 09/05/2007 (BO n°20 du 17/05/2007)

CALENDRIER DES OPERATIONS

Novembre

Les candidats complètent le dossier de candidature qui doit revêtir l'avis du supérieur hiérarchique.

Début décembre au plus tard

Le dossier de candidature est envoyé à la direction des ressources humaines du rectorat et au médecin du travail. **Le certificat médical** est envoyé uniquement au médecin du travail.

De décembre à mars

Un examen attentif de la situation de chacun des candidats est mené au moyen

- d'une évaluation médicale avec le médecin du travail,
- d'un entretien avec Madame TIESSE en charge des postes adaptés.

Si la personne le souhaite, elle peut solliciter le service social en faveur des personnels afin d'échanger sur sa situation

Mi-mars

A l'issue des différents entretiens, les demandes sont examinées conjointement par les experts médico-sociaux et la Direction des ressources humaines. Les candidatures prioritaires sont identifiées, le nombre de postes adaptés étant contingenté.

D'avril à juin

Les décisions d'admission sur poste adapté sont adressées aux candidats.

De juin à juillet

Madame TIESSE contacte individuellement chaque personne admise dans le dispositif postes adaptés pour son affectation à la rentrée scolaire suivante.

PERSONNES "RESSOURCES" SUR POSTE ADAPTE

POLE MEDICAL

POLE SOCIAL

POLE RH

Aisne

Docteur Monique VILLETTE

Cité Administrative

02018 LAON

✉ medecin.travail02@ac-amiens.fr
Prise de rendez-vous auprès de
Christine LEFEVRE
① 03 23 26 20 67

Oise

Docteur Pascal QUENOT

DSDEN - 22, Avenue Victor-Hugo BP 321
60025 BEAUVAIS CEDEX
Prise de rendez-vous auprès de
Mélanie DELABRUYERE
✉ medecin.travail60@ac-amiens.fr
① 03 44 06 45 86

Somme

Docteur Véronique PODVIN

Bureau de médecine de prévention
75 rue de la Vallée - Bat C
80011 AMIENS
✉ medecin.travail80@ac-amiens.fr
Prise de rendez-vous auprès de
Christine GHESQUIERE
① 03 22 82 37 56

Aisne

Cité Administrative

02018 LAON

✉ Claire GENAND (secteur sud)
social-perso02sud@ac-amiens.fr
① 03 23 26 22 16
Dorothée QUERTAINMONT
(secteur nord)
✉ social-perso02nord@ac-amiens.fr
① 03 23 26 20 68

Oise

Xavier DURAND (secteur est)

17, rue Garnier

60700 PONT-SAINTE-MAXENCE
✉ social-perso60est@ac-amiens.fr
① 07 78 04 36 02

Stéphanie DISSAUX (secteur ouest)
DSDEN - 22, Avenue Victor-Hugo
60025 BEAUVAIS
✉ social-perso60ouest@ac-amiens.fr
① 03 44 06 45 17

Somme

DSDEN – 75 rue de la Vallée

80000 AMIENS

✉ Elodie BLANC (secteur ouest)
social-perso80ouest@ac-amiens.fr
① 03 22 71 25 12
Catherine HAPPIETTE (secteur est)
✉ social-perso80est@ac-amiens.fr
① 03 22 71 25 78

Rectorat

20, bd d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

Catherine TIESSE

DRH adjointe

✉ Référente postes adaptés
catherine.tiesse@ac-amiens.fr
① 03 22 82 69 73

Céline COLLIER

Correspondante handicap
✉ correspondant-handicap@ac-amiens.fr
① 03 22 82 38 28

Caroline BOITIEUX

Conseillère mobilité carrière
✉ mobilite.carriere@ac-amiens.fr
① 03 22 82 39 43